



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-10) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SAINT-
EXUPERY

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT,
M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH
(pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme
BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9063H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-25 ;

Vu les articles R421-14 à R421-16 du Code de l'Education fixant la composition des conseils d'administration des collèges ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2020, désignant Mme Odile SÉGURET en qualité de représentante titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry ;

Vu la démission de Mme Odile SÉGURET de son siège de représentante de la commune au sein du Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry ;

D É S I G N E

à la majorité (9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER,)

- Madame Giulietta RANIERI, Conseillère municipale

en qualité de représentante titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé